

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

## REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT  
DU  
GARD

**SEANCE DU 9 MARS 2023**

**DELIBERATION N° 19  
DU**

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES**

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
14	18

Date de la  
convocation  
03/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

**PRESENTS** : Tous les membres en exercice, sauf :

- V. GONZALVO (procuration à K. MATON)
- K. PERROTIN (procuration à C. CARIAT)
- J. PORTAL (procuration à G. CHANEAC)
- J.-M. SARTEL (procuration à F. MOUSSET)
- C. VILLANUEVA, excusée

**Mme Christine CARIAT a été nommée secrétaire**

OBJET  
DE LA  
DELIBERATION

Après avoir entendu et approuvé les résultats du compte administratif de l'exercice 2022 du budget Maison de Santé, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 28 107,48 €
- un excédent d'investissement de 172 758,36 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

\* Affectation en réserve au compte 1068 pour les besoins de financement de l'investissement : 0

\* Affectation de l'excédent en fonctionnement C/002 : 28 107,48 €

**AFFECTATION  
DU RESULTAT  
2022**

**BUDGET  
MAISON DE  
SANTE**



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Claude MAZAUDIER

La secrétaire,  
Christine CARIAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20230309-DE19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023

Affichage : 13/03/2023

